



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
14.04.1999 Bulletin 1999/15

(51) Int Cl.⁶: B65D 33/16

(21) Numéro de dépôt: 98402439.8

(22) Date de dépôt: 05.10.1998

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Bois, Henri
92200 Neuilly sur Seine (FR)

(74) Mandataire: Texier, Christian
Cabinet Regimbeau,
26, Avenue Kléber
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: 07.10.1997 FR 9712470

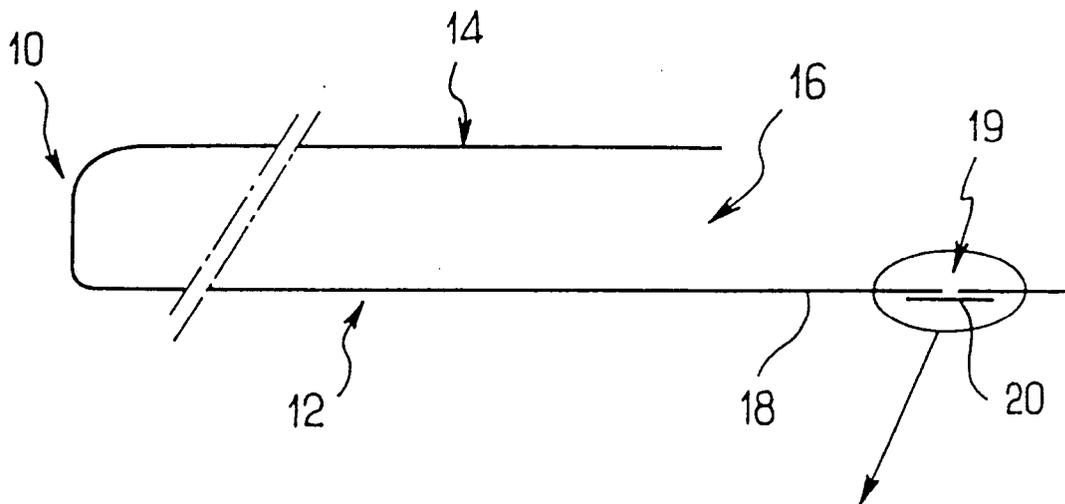
(71) Demandeur: FLEXICO FRANCE S.A.R.L.
F-60119 Henonville (FR)

(54) Sachet à fermeture par élément autocollant

(57) La présente invention concerne un sachet à élément de fermeture autocollant caractérisé par le fait que l'élément de fermeture autocollant (20) est placé en regard d'au moins une ouverture (19) formée dans le film composant la paroi (12) du sachet, sans volet de

couverture, de sorte que la face autocollante de l'élément (20) soit accessible par ladite ouverture (19), ladite ouverture (19) possédant une petite dimension "L" entre deux de ses bords en regard comprise entre 6 et 40 fois l'épaisseur "e" du film.

FIG. 2



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des sachets d'emballage à fermeture par bande autocollante.

[0002] De nombreux sachets de ce type ont déjà été proposés.

[0003] Ces sachets connus comprennent soit une bande autocollante double face collée sur un rabat de fermeture de sorte que l'une des faces de ladite bande reste accessible, soit (comme illustré sur la figure 1) une bande autocollante simple face 1 collée sur un rabat 2 muni d'au moins une ouverture 3, de sorte que la face autocollante de cette bande 1 soit accessible au niveau de ladite ouverture 3. Par ailleurs tous ces sachets connus comprennent un volet de couverture amovible 4 déposé sur la face autocollante accessible de la bande 1 précitée, pour éviter que cette bande 1 n'adhère de façon intempesive sur une surface adjacente, par exemple lorsque plusieurs de tels sachets sont empilés.

[0004] Ces sachets ont certes rendu de grands services.

[0005] Cependant ils ne donnent pas totalement satisfaction.

[0006] En particulier l'utilisation de tels sachets sur des machines d'emballage automatiques, est assez difficile à réaliser, et dans tous les cas fort complexe, en raison de la présence du volet de couverture 4 qu'il est nécessaire de retirer au préalable, c'est-à-dire avant de refermer le sachet.

[0007] La présente invention a maintenant pour but de proposer de nouveaux moyens de fermeture pour de tels sachets à éléments de fermeture autocollants.

[0008] Ce but est atteint dans le cadre de la présente invention grâce à un sachet comprenant un élément de fermeture autocollant, caractérisé par le fait que cet élément est placé en regard d'au moins une ouverture formée dans le film composant la paroi du sachet, sans volet de couverture, ladite ouverture possédant une petite dimension, entre deux de ses bords en regard, comprise entre 6 et 40 fois l'épaisseur du film.

[0009] Ainsi la présente invention permet d'éviter la présence d'un volet de couverture, grâce à un rapport réduit (de 6 à 40) entre largeur de l'ouverture ménagée dans le film et épaisseur de celui-ci.

[0010] Par comparaison les sachets connus de l'état de la technique comprennent un rapport bien supérieur entre la largeur de l'ouverture ménagée dans le film et l'épaisseur de celui-ci. Selon l'état de la technique, ce rapport est supérieur à 50.

[0011] D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre et en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif et sur lesquels :

- la figure 1 précédemment décrite représente un sachet conforme à l'état de la technique,

- la figure 2 représente une vue schématique latérale d'un sachet conforme à la présente invention, et
- la figure 3 représente une vue partielle agrandie de ce sachet.

5

[0012] On aperçoit sur la figure 2 annexée un sachet 10 conforme à la présente invention comprenant deux parois principales 12, 14 reliées entre elles sur trois de leurs côtés et définissant ainsi une embouchure 16 au niveau du quatrième côté de ces parois 12, 14. Cette embouchure 16 peut être obturée par un rabat 18 prolongeant l'une des parois 12 et muni d'un élément autocollant 20 placé en regard d'au moins une ouverture 19 formée dans le rabat 18. La face autocollante 22 de l'élément 20 est placée contre le rabat 18. Ainsi cette face autocollante 22 est accessible à travers l'ouverture 19. Il suffit de retourner le rabat 18 contre la paroi 14 opposée, de sorte que cette face autocollante 22 accessible à travers l'ouverture 19 vienne reposer sur cette paroi 14, pour fermer le sachet.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

[0013] Plus précisément encore selon la présente invention, l'ouverture 19 possède un rapport entre sa plus petite largeur "L" et l'épaisseur "e" du film composant les parois 12 et 14, compris entre 6 et 40, avantageusement entre 6 et 25, très préférentiellement entre 8 et 20.

[0014] Dans le cadre de la présente invention, on entend par "plus petite largeur" de l'ouverture 19, la plus petite distance rectiligne entre deux bords de cette ouverture, passant par tout point quelconque de l'ouverture.

[0015] Le film composant les parois 12 et 14 peut faire l'objet de nombreux modes de réalisation. Il est formé de préférence d'un film en matière plastique, avantageusement en polyoléfine, notamment en polypropylène ou en polyéthylène haute densité. Cependant le film peut être formé de toute autre composition équivalente, notamment en matière plastique. Le film peut aussi être multicouche en plastique, voire par exemple plastique/papier ou plastique/feuille de métal. Le film possède typiquement une épaisseur comprise entre 100 et 150µm.

[0016] Ainsi la petite largeur de l'ouverture 19 précitée est typiquement comprise entre 0,6mm et 6mm, avantageusement entre 0,6mm et 3,75mm, très préférentiellement entre 0,8mm et 3mm.

[0017] L'ouverture 19 précitée peut être formée d'une lumière rectiligne continue formée entre deux tronçons séparés du rabat. Dans ce cas "la plus petite largeur" précitée est égale à la largeur de cette lumière. Et dans ce cas, le rapport entre la largeur de la lumière 19 et l'épaisseur du film est de préférence comprise entre 6 et 25, très préférentiellement entre 8 et 20. Ainsi la largeur de la lumière est avantageusement comprise entre 0,6mm et 3,75mm et préférentiellement entre 0,8mm et 3mm.

[0018] L'ouverture 19 peut également être formée d'une découpe à contour fermé, par exemple de contour circulaire, polygonal ou autre. Dans ce cas "la plus petite

largeur" est égale à la plus petite dimension de la découpe, c'est à dire par exemple le diamètre pour une découpe circulaire, ou la dimension d'un côté pour une découpe de contour carrée. Dans le cas d'une ouverture à contour fermé, le rabat 18 possède de préférence plusieurs de telles ouvertures. Et dans ce cas, le rapport entre la largeur de la lumière 19 et l'épaisseur du film est de préférence comprise entre 8 et 40. Ainsi la largeur de la découpe à bord fermé est avantageusement comprise entre 0,8mm et 6mm.

[0019] La présente invention permet d'empiler des sachets adjacents, sans nécessiter la présence de volets de couverture sur la face accessible de l'élément autocollant 20, et tout en autorisant d'autre part une fermeture fiable du sachet par déformation de la bande autocollante 20 à travers l'ouverture 19. Le cas échéant, cette déformation de bande autocollante 20 peut être obtenue avec un outil, tel qu'une mollette.

[0020] Bien entendu la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit, mais s'étend à toutes variantes conformes à son esprit.

Revendications

1. Sachet à élément de fermeture autocollant caractérisé par le fait que l'élément de fermeture autocollant (20) est placé en regard d'au moins une ouverture (19) formée dans le film composant la paroi (12) du sachet, sans volet de couverture, de sorte que la face autocollante de l'élément (20) soit accessible par ladite ouverture (19), ladite ouverture (19) possédant une petite dimension "L" entre deux de ses bords en regard comprise entre 6 et 40 fois l'épaisseur "e" du film.
2. Sachet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite ouverture (19) possède une petite dimension "L" comprise entre 6 et 25 fois l'épaisseur "e" du film.
3. Sachet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que ladite ouverture (19) possède une petite dimension "L" comprise entre 8 et 20 fois l'épaisseur "e" du film.
4. Sachet selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé par le fait que le film composant les parois (12, 14) de celui-ci est en matière plastique.
5. Sachet selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé par le fait que le film composant les parois (12, 14) de celui-ci est choisi dans le groupe comprenant les polyoléfinés notamment le polypropylène ou le polyéthylène haute densité.
6. Sachet selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé par le fait que le film composant les parois

(12, 14) de celui-ci possède une épaisseur "e" comprise entre 100 et 150µm.

- 5 7. Sachet selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisé par le fait que la petite largeur "L" de l'ouverture (19) est comprise entre 0,6mm et 6mm, avantageusement entre 0,6mm et 3,75mm, très préférentiellement entre 0,8mm et 3mm.
- 10 8. Sachet selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisé par le fait que l'ouverture (19) est formée d'une lumière rectiligne continue formée entre deux tronçons séparés du rabat et la plus petite largeur précitée "L" est égale à la largeur de cette lumière.
- 15 9. Sachet selon la revendication 8, caractérisé par le fait que le rapport entre la largeur de la lumière (19) et l'épaisseur du film est comprise entre 6 et 25, préférentiellement entre 8 et 20.
- 20 10. Sachet selon l'une des revendications 8 ou 9, caractérisé par le fait que la largeur de la lumière est comprise entre 0,6mm et 3,75mm, avantageusement entre 0,8 et 3mm.
- 25 11. Sachet selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisé par le fait que l'ouverture (19) est formée d'une découpe à contour fermé, par exemple de contour circulaire, polygonal.
- 30 12. Sachet selon la revendication 11, caractérisé par le fait que le rapport entre la largeur de la découpe à contour fermé (19) et l'épaisseur du film est comprise entre 8 et 40.
- 35 13. Sachet selon l'une des revendications 11 ou 12, caractérisé par le fait que la largeur de la découpe à contour fermé est comprise entre 0,8 et 6mm.
- 40 14. Sachet selon l'une des revendications 11 à 13, caractérisé par le fait que le film composant les parois du sachet est multicouche.

FIG.1 Etat de la Technique

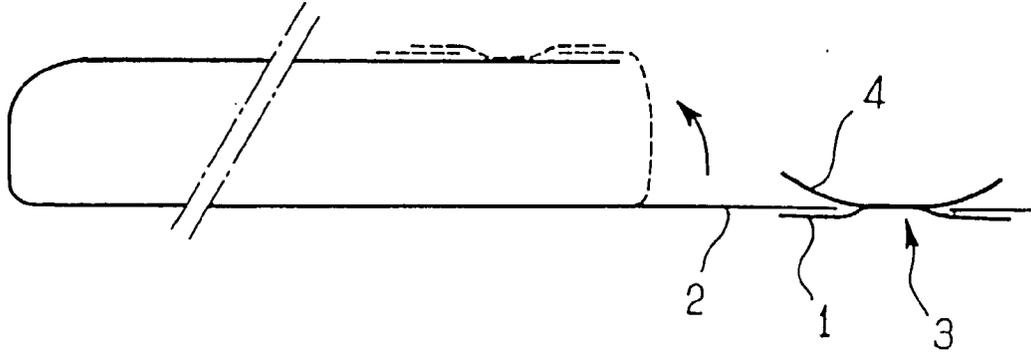


FIG.2

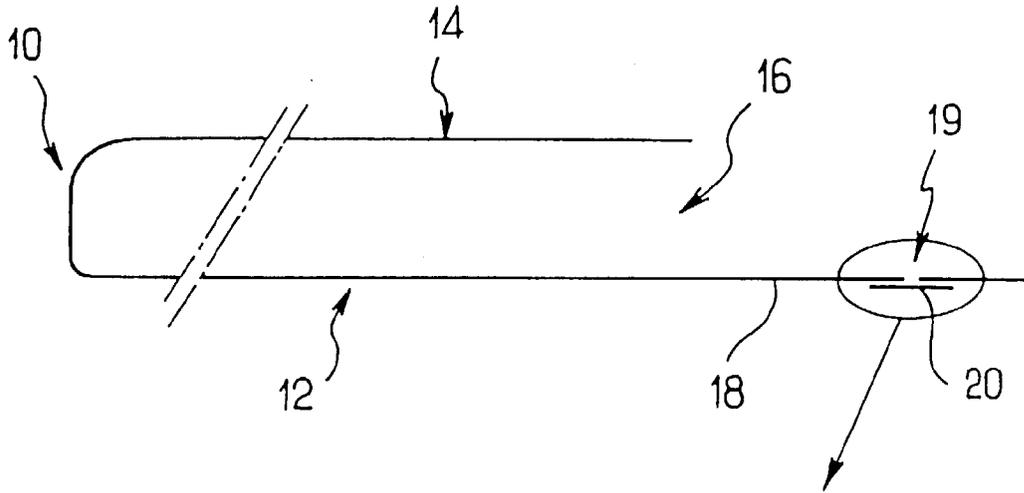
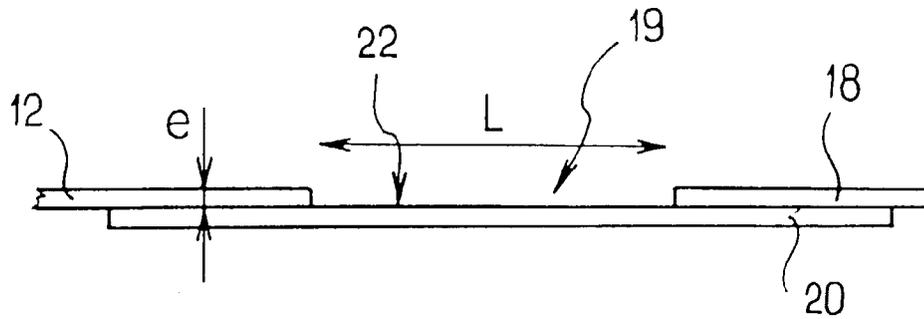


FIG.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 2439

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X Y	US 5 026 174 A (BLATT) 25 juin 1991 * colonne 5, ligne 27 - colonne 6, ligne 51; figures 1,2 * ---	1-10,14 11-13	B65D33/16
Y	US 3 079 066 A (ROOP) 26 février 1963 * le document en entier * ---	11-13	
A	DE 91 05 634 U (HAAG) 27 juin 1991 * page 3, ligne 5 - page 4, ligne 14; figures * -----	11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 janvier 1999	Examineur Newell, P
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1500 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 40 2439

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-01-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5026174 A	25-06-1991	AUCUN	
US 3079066 A	26-02-1963	AUCUN	
DE 9105634 U	27-06-1991	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82